

Assemblées générales des adhérents

Lundi 17 juin 2019 – AIDAMT 2 rue Laennec à Plérin

ORDRES DU JOUR

17 h 15 – Assemblées générales Ordinaires

AIDAMT	SIST
Rapport Moral du Président	Rapport Moral du Président
Rapport de gestion 2018 par le Trésorier	Rapport de gestion 2018 par le Trésorier
Rapport du commissaire aux comptes	Rapport du commissaire aux comptes

17 h 30 – Assemblées générales extraordinaire

AIDAMT	SIST
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du projet de fusion par absorption de l'Association « AIDAMT » par l'Association « AIST22 » ; - Constatation de la dissolution par absorption de l'Association « AIDAMT », sous condition suspensive de la réalisation définitive des fusions-absorptions des Associations « SIST » et « AIDAMT » suite à leurs approbations par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association « AIST22 » ; - Quitus aux membres du Bureau ; - Pouvoirs en vue des formalités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du projet de fusion par absorption de l'Association « SIST » par l'Association « AIST22 » ; - Constatation de la dissolution par absorption de l'Association « SIST », sous condition suspensive de la réalisation définitive des fusions-absorptions des Associations « SIST » et « AIDAMT » suite à leurs approbations par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association « AIST22 » ; - Quitus aux membres du Bureau ; - Pouvoirs en vue des formalités.

17 h 45 – Assemblée générale ordinaire AIST22

AIST22
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du règlement intérieur des adhérents de l'AIST22

18 h 00 – Assemblée générale extraordinaire AIST22

AIST22

- Examen et Approbation du projet de fusion-absorption de l'Association « SIST » par l'Association « AIST22 », de l'évaluation du patrimoine transmis, des contreparties aux apports et des conditions et modalités de l'opération ;
- Examen et Approbation du projet de fusion-absorption de l'Association « AIDAMT » par l'Association « AIST22 », de l'évaluation du patrimoine transmis, des contreparties aux apports et des conditions et modalités de l'opération ;
- Constatation de la réalisation des conditions suspensives et de la réalisation définitive des fusions-absorptions des Associations « SIST » et « AIDAMT » ;
- Election des membres employeurs ;
- Pouvoir en vue des formalités ;
- Questions diverses.